



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
29 janvier 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 31 de l'ordre du jour
Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix a été priée de présenter tous les ans à l'Assemblée un rapport que celle-ci examinerait à l'occasion d'un débat annuel. Aux termes de la résolution 1646 (2005), le rapport sera également présenté au Conseil qui y consacrerait un débat annuel. Le présent rapport porte sur les travaux de la sixième session de la Commission, qui s'est tenue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

2. Le 29 octobre 2010, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté respectivement les résolutions 65/7 et 1947 (2010), par lesquelles les deux organes ont notamment prié la Commission de rendre compte, dans ses rapports annuels, de la suite donnée aux recommandations pertinentes formulées par les cofacilitateurs dans le rapport qu'ils ont présenté en 2010 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (A/64/868-S/2010/393, annexe).

3. Établi selon une nouvelle présentation, le présent rapport rend compte de la suite donnée aux recommandations formulées à l'issue de l'examen de 2010 et s'articule autour des principales fonctions et activités menées par la Commission de consolidation de la paix; une importance particulière est accordée aux résultats obtenus, ainsi qu'aux difficultés à surmonter et aux possibilités à exploiter concernant l'impact de l'action de la Commission sur le terrain et ses relations avec le Siège de l'ONU. Pour renforcer l'analyse, le rapport se réfère à des exemples concernant certains pays. Les activités entreprises par les différentes formations seront récapitulées dans un autre document qui sera diffusé sur le site Web de la Commission (www.un.org/en/peacebuilding).



II. Activités de la Commission de consolidation de la paix

A. Aperçu des principaux problèmes et difficultés

4. Au cours de la période considérée, les pays inscrits au programme de travail de la Commission ont connu des évolutions qui ont révélé les potentialités et les limites de la Commission. Cette dernière a aidé à la mise en œuvre d'une stratégie de réconciliation nationale au Libéria, au bon déroulement des élections en Sierra Leone et à la mobilisation de ressources à l'appui d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté au Burundi. Ce faisant, elle a réaffirmé l'importance cruciale de l'adhésion nationale à la consolidation de la paix. L'appui prêté par la Commission à ces processus n'aurait pas été assez efficace si les acteurs nationaux dans les différents pays n'avaient pas fait preuve d'une détermination et d'un engagement suffisants. À l'inverse, la perturbation du scrutin présidentiel par un changement inconstitutionnel de gouvernement survenu en Guinée-Bissau le 12 avril a compromis la consolidation de la paix qui commençait à progresser. Cet événement a souligné qu'en matière d'accompagnement politique, la Commission jouait un rôle limité, en l'absence d'une détermination et d'un engagement soutenus plus larges et plus résolus des pays s'agissant de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

5. Dans le même temps, conformément au plan d'action pour 2012 visant à donner suite aux recommandations pertinentes formulées à l'issue de l'examen de 2010, la Commission a concentré son action en matière d'élaboration des politiques sur la mobilisation de ressources et l'établissement de partenariats, en tant que domaines dans lesquels elle pouvait démontrer qu'elle apportait une valeur ajoutée au niveau des pays. La Commission s'est donc attachée à soutenir les efforts nationaux concernant la coordination de l'aide et la mobilisation de ressources, ainsi qu'à renforcer les partenariats avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

6. Au cours de la période considérée, la Commission s'est employée à resserrer ses relations de travail avec les principales entités des Nations Unies présentes sur le terrain, en particulier avec leurs responsables. Avec l'aide du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Département des affaires politiques, elle a organisé en mai une réunion entre les membres du Groupe des présidents et les responsables des entités des Nations Unies présentes dans les pays pour examiner les attentes des deux parties et déterminer les domaines de complémentarité possibles. Bien que mené en parallèle, cet aspect des activités est étroitement lié aux efforts visant à renforcer les relations avec le Conseil de sécurité et à définir plus largement la valeur ajoutée apportée par la Commission dans certains pays. Chacune de ces relations de coopération mérite l'attention soutenue de la Commission, étant donné qu'elle s'efforce d'ajouter de la valeur à l'action menée par les acteurs des Nations Unies sur le terrain à l'appui des processus de consolidation de la paix. En portant une attention accrue aux éléments pratiques des partenariats avec les institutions financières internationales, le secteur privé, les fondations et les organisations régionales, sous-régionales et non gouvernementales, on aidera la Commission à resserrer ses liens avec les entités opérationnelles et celles présentes sur le terrain et on renforcera son rôle tendant à améliorer la coordination de leurs activités.

7. Le rôle de la Commission à l'appui du renforcement des capacités nationales a fait l'objet d'une interaction entre le Comité d'organisation et le Président du Comité directeur pour les moyens civils nécessaires dans les situations postconflituelles durant la période considérée. Les membres souhaitent que la Commission constitue une plateforme facilitant les échanges directs de données d'expérience entre les pays dont elle s'occupe et les autres pays sortant d'un conflit qui ont réussi à entreprendre des activités de développement. Se fondant sur la réunion de haut niveau organisée en 2011 sur le thème intitulé « La consolidation de la paix après les conflits : le cas du Rwanda », la Commission peut servir de cadre pour la mise à profit de l'expérience acquise par ses membres à l'appui d'une approche axée sur la demande en ce qui concerne le renforcement des capacités en vue de la consolidation de la paix dans les pays figurant à son programme, une attention particulière devant être portée à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

8. À cet égard, la Commission n'a pas encore exploité pleinement toutes les capacités que lui confèrent sa composition unique et sa nature en tant qu'instance politique constituée des acteurs les plus influents sur le plan mondial. Lors de l'examen de 2010, il a été fait observer que l'absence d'un soutien politique ferme des capitales était l'une des raisons pour lesquelles l'action menée par la Commission sur le terrain n'avait pas un impact suffisant. C'est pourquoi, à l'initiative du Président en exercice (Bangladesh), une réunion de haut niveau a été organisée en septembre 2012 sur le thème « La consolidation de la paix : vers une paix et une sécurité durables » en vue de mobiliser les États Membres au plus haut niveau de la prise de décisions. Présidée par le Premier Ministre du Bangladesh, la réunion a rassemblé des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des chefs de délégations et des représentants du secteur privé et de la société civile. Le Secrétaire général est également intervenu. Par la déclaration de consensus à cette occasion, la Commission a pu appeler l'attention sur les principes, objectifs et priorités fondamentaux qu'elle n'a cessé de promouvoir et réaffirmer l'engagement de l'ensemble de ses membres, tant sur le plan de l'élaboration des politiques qu'au niveau des pays. À cet égard, la déclaration a souligné l'importance cruciale d'une paix et d'une sécurité durables par le biais d'une action cohérente et coordonnée, la nécessité d'assurer l'adhésion nationale, la mise en place de processus nationaux inclusifs, le respect de l'égalité des sexes, l'emploi des jeunes et la création d'emplois, la mobilisation de ressources suffisantes pour les activités de consolidation de la paix, l'échange des données d'expérience et le partage des enseignements tirés, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. La Commission sait toutefois qu'il faut assurer un suivi systématique de la réunion et démontrer sa compétence aux responsables politiques dans les capitales et renforcer ainsi leur engagement.

9. La Commission accorde une importance particulière au renforcement de ses relations avec les principaux organes de l'ONU. Le renforcement de ses relations avec le Conseil de sécurité a constitué l'une de ses priorités durant la période considérée, étant donné que cinq des six pays inscrits à son programme de travail avaient été référés par le Conseil. En juillet, le Conseil a examiné le rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquième session et, à cette occasion, il a pu étudier plus avant la proposition formulée à l'issue de l'examen de 2010 tendant à créer une nouvelle dynamique entre un Conseil plus ouvert et une Commission plus efficace. Il importe à cette fin en premier lieu que le Conseil exprime clairement à la

Commission ce qu'il attend d'elle et de faire en sorte qu'elle puisse répondre à ces attentes et apporter une réelle valeur ajoutée. Ces questions ont été examinées en détail par le Conseil durant le débat consacré au rapport de la Commission et lors du dialogue interactif informel, tenus les 12 et 13 juillet respectivement, et étudiées plus avant à la réunion du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, tenue le 21 novembre. Des signes encourageants indiquent que le Conseil a effectivement donné suite à ces questions. Il a par exemple demandé aux Présidents des formations Libéria et Sierra Leone de le tenir informé dans le cadre du renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) en septembre. En réponse, la Commission a présenté une perspective analytique sur les domaines spécifiques autour desquels ses activités d'appui au Libéria et à la Sierra Leone sont structurées et défini ces domaines. Ces informations devraient aider le Conseil à évaluer les progrès faits dans la réalisation des objectifs de consolidation de la paix dans ces deux pays, avant d'examiner la nature et la rapidité de la transition concernant la MINUL et le BINUCSIL. Précédemment, la formation Burundi, s'efforçant d'exercer sa fonction consultative, a adressé au Président du Conseil une lettre rendant compte des résultats d'une visite effectuée par son président au Burundi en avril (voir A/66/801-S/2012/320).

B. Mobilisation de ressources, établissement de partenariats et sensibilisation

Mobilisation de ressources

10. La Commission a poursuivi ses efforts pour s'acquitter de sa fonction concernant la mobilisation de ressources. Comme il est de plus en plus souvent demandé d'identifier des méthodes concrètes pour l'exercice de cette fonction, compte tenu du fait que la Commission est un organe intergouvernemental, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a soumis en juillet un document présentant une liste des options et possibilités offertes à la Commission s'agissant de cette fonction cruciale. Lors du débat d'orientation dirigé par le Comité d'organisation en juillet et octobre, les participants ont examiné les moyens de redéfinir le rôle de la Commission et de gérer les attentes des pays dont elle s'occupe et des autres intervenants. À l'issue de débats, il a été généralement reconnu qu'il fallait déterminer les flux de ressources en tant que moyen d'aider à identifier les lacunes et à favoriser la mise en place au niveau national de systèmes efficaces de coordination et de gestion de l'aide. Il a été également proposé que la Commission appuie l'organisation de conférences des donateurs et la mobilisation d'autres donateurs, comme les fondations et les organisations philanthropiques.

11. La nécessité d'identifier les lacunes ayant été reconnue, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience (Japon) et la formation Guinée (Luxembourg) se sont appuyés sur les conclusions du premier examen périodique de la déclaration d'engagements mutuels en matière de consolidation de la paix en Guinée pour procéder, avec les autorités guinéennes, à un inventaire afin d'identifier les intervenants et les programmes pertinents, ainsi que les chevauchements et les lacunes pour ce qui est des financements et des capacités. Cette opération avait également pour but de faciliter la mise en place d'un système d'information sur l'aide et de gestion de l'aide qui permettrait au Gouvernement guinéen d'avoir une idée plus précise de l'appui international à la consolidation de la paix et, le cas

échéant, du cadre de développement élargi. Cet effort a abouti à l'actualisation des informations sur les pays et les institutions qui financent les activités prioritaires en matière de consolidation de la paix en Guinée. Toutefois, le Groupe de travail a souligné qu'il était difficile d'obtenir des informations fiables et à jour et encouragé la Commission à engager les donateurs à communiquer fréquemment des informations précises sur les courants d'aide et à aider le pays à élaborer une stratégie en matière de mobilisation des ressources qui permettrait au Gouvernement d'évaluer les activités nationales dans ce domaine et de les organiser selon les priorités. Il faudrait analyser plus avant les insuffisances de financement et les possibilités de renforcer les mécanismes de coordination en Guinée dans le cadre d'une phase de suivi de cette activité pilote. Cela permettra aussi de mieux programmer la prochaine série de projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et d'assurer leur cohérence avec les projets financés par d'autres partenaires. La formation Guinée devrait également continuer d'examiner l'intégration des objectifs en matière de consolidation de la paix et de développement, en suivant une démarche analogue à celle adoptée par les formations Burundi, République centrafricaine et Sierra Leone, en vue notamment de l'élaboration du nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté dans le pays. Cette intégration contribuerait à renforcer l'adhésion nationale et à coordonner l'appui des partenaires compte tenu des priorités nationales de consolidation de la paix et de développement.

12. À la conférence des partenaires du Burundi, tenue à Genève les 29 et 30 octobre, les partenaires se sont engagés à verser un montant de plus de 2,5 milliards de dollars à l'appui de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté du Burundi pour la période 2013-2016. Cet engagement a dépassé les attentes des autorités burundaises qui espéraient obtenir 1 milliard de dollars. De plus, la conférence de Genève a vu s'élargir la base des donateurs pour ce pays. De nouveaux partenaires, dont des États Membres, des fondations et des fonds de développement, se sont joints aux donateurs habituels pour soutenir le Burundi. Cette évolution a notamment été rendue possible par les activités de sensibilisation intensives entreprises par le Président de la formation (Suisse) durant les six à neuf mois qui ont précédé la conférence. La conférence des partenaires du Burundi a non seulement eu pour effet de mobiliser des ressources et d'élargir la base des donateurs, mais elle a aussi permis d'instaurer un dialogue entre le Burundi et ses partenaires qui a mis en évidence les difficultés en matière de consolidation de la paix auxquelles se heurtait le pays et a aidé les principaux partenaires à renouveler leur engagement à ce sujet. Les résultats de la conférence de Genève démontrent qu'il est essentiel que les pays concernés fassent preuve de sérieux et assument la responsabilité des efforts de consolidation de la paix à long terme.

13. En revanche, les progrès réalisés en Guinée-Bissau en 2011, du fait que les donateurs ont accepté de contribuer au renforcement des institutions nationales chargées de la lutte contre le trafic de drogue et à la mise en place d'une caisse des retraites militaires, ont été rapidement suspendus au lendemain du changement anticonstitutionnel de gouvernement survenu en avril 2012. Résultat, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et plusieurs autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, dont le Fonds pour la consolidation de la paix, ont de ce fait suspendu leurs activités dans le pays pour une durée indéfinie.

14. L'adhésion nationale joue certes un rôle essentiel dans la mobilisation de ressources, mais la Commission s'est également rendu compte que la coordination des efforts et les messages émanant des gouvernements concernés ou à leur adresse étaient aussi importants. Dans le cas de la République centrafricaine, et à la table ronde organisée conjointement par la Commission et le Gouvernement belge en juin 2011, les partenaires ont déclaré qu'il fallait organiser une réunion de suivi en 2012. Toutefois, les efforts en vue de cette réunion n'ont pas été entièrement coordonnés avec la Commission et d'autres partenaires clefs, et s'ils ont abouti à un débat thématique important en avril 2012 mené par les « Amis de la République centrafricaine » sur les besoins du pays, y compris sur le plan financier, en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ce débat n'a pas suscité le soutien financier que le pays espérait. Les principaux partenaires nationaux et internationaux partageaient la même analyse de la situation dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, y compris la réforme du secteur de la sécurité, mais leurs opinions divergeaient quant à la date et à la teneur de la réunion; de ce fait, certains doutaient du succès d'une réunion des partenaires visant à mobiliser des ressources pour les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En revanche, une approche mieux coordonnée dans des délais appropriés dans ce domaine lorsque des évolutions positives dans le pays avaient été communiquées aux principaux partenaires a permis de mobiliser des ressources additionnelles à cette fin, y compris auprès du Fonds pour la consolidation de la paix.

15. Les enseignements tirés de l'expérience acquise par la Commission concernant l'appui à la République centrafricaine et au Burundi, pour l'organisation de conférences de donateurs et de partenaires et la sollicitation des donateurs en vue du financement des stratégies nationales de consolidation de la paix et de développement, peuvent s'avérer utiles s'il est demandé à la Commission de poursuivre ses efforts et d'aider à mobiliser des fonds pour la prochaine stratégie de réduction de la pauvreté en Sierra Leone, en 2013. La Commission pourrait cependant contribuer davantage à la mobilisation de ressources pour la Sierra Leone. Après les élections de novembre 2012 dans ce pays, le Conseil de sécurité a demandé à la Commission de continuer à apporter son concours au pays dans ce domaine et à coordonner les efforts de développement déployés au niveau international.

16. Au Libéria, l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources a commencé durant le second semestre de 2012. Le principal objet du projet de stratégie est d'utiliser au maximum la capacité de la Commission de mobiliser des ressources pour la réalisation de certaines priorités de consolidation de la paix convenues et d'aider le Gouvernement libérien à mobiliser des ressources de son côté. La stratégie consiste à appuyer les activités en la matière dans le cadre des mécanismes de coordination existant dans le pays, comme le plan annuel de mise en œuvre du programme justice et sécurité et le Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité, et à coordonner les activités d'appui à l'exécution du plan de campagne pour la réconciliation nationale. La Commission entend avec cette stratégie tirer parti des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix tout en mobilisant le soutien de nouveaux donateurs et en encourageant les partenaires à intensifier leurs efforts.

Établissement de partenariats

17. Promouvoir l'établissement de partenariats pour appuyer la consolidation de la paix est une des priorités de la Commission. Dans cet effort, elle a accordé une importance particulière à l'établissement de partenariats avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, et avec d'autres entités, comme les entreprises privées, les fondations et les organisations philanthropiques.

18. Le partenariat avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement a été conçu sur la base de la complémentarité des rôles des institutions financières internationales et de la Commission à l'appui des stratégies et des priorités nationales et est axé sur les principaux thèmes liés à la consolidation de la paix.

19. Afin de renforcer le partenariat entre la Commission et la Banque mondiale, le Groupe des Présidents s'est rendu à Washington le 13 septembre pour s'entretenir avec les hauts responsables et directeurs exécutifs de la Banque. Il a été souligné à cette occasion qu'un secteur potentiel de complémentarité pourrait se révéler dans le processus d'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays dont s'occupe la Commission. Dans les stratégies élaborées en République centrafricaine et au Burundi en 2011 et en 2012 respectivement, des priorités critiques en matière de consolidation de la paix ont été soulignées afin de susciter de la part des gouvernements concernés et de leurs partenaires internationaux une attention et un engagement soutenus. À cet égard, au cours du dialogue, il a été souligné qu'il était essentiel que la Banque mondiale participe aux consultations tenues au niveau des pays aux fins de la mise au point des instruments d'engagement de la Commission de consolidation de la paix. Cela aidera à accorder ces instruments avec les stratégies d'aide-pays de la Banque mondiale. Il a aussi été souligné que les programmes visant à promouvoir l'instauration d'un climat politique favorable, par exemple dans des domaines comme le dialogue politique et la réconciliation, représentaient des points d'entrée possibles pour la Commission et pouvaient compléter l'engagement de la Banque dans les pays concernés. Il faudra à l'avenir poursuivre le dialogue avec les directeurs exécutifs et les hauts responsables de la Banque mondiale sur le plan de l'élaboration des politiques, dialogue d'autant plus utile que la Commission s'efforce d'établir le cadre conceptuel du partenariat. De plus, la Banque mondiale, les entités des Nations Unies présentes dans les pays et la Commission pourraient, en tirant parti des données d'expérience acquises dans les pays, identifier des exemples spécifiques de collaboration qui pourraient être développés et élargis.

20. Comme suite à la visite effectuée par le Groupe des Présidents en 2011, le partenariat avec la Banque africaine de développement se poursuit, également sur la base de l'identification des domaines de complémentarité au niveau des pays. Par l'intermédiaire du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'élaboration du document de stratégie de pays de la Banque africaine de développement pour la République centrafricaine à l'appui de la nouvelle stratégie de la réduction de la pauvreté est étroitement coordonnée avec la Commission, en particulier par le biais d'une analyse des principales priorités, difficultés et possibilités en matière de consolidation de la paix concernant les dividendes de la paix dans le pays. Il a également été convenu que la Commission et la Banque africaine de développement doivent identifier les pays pilotes où elles pourraient mener des initiatives

conjointes touchant la création d'emplois en collaboration avec d'autres organismes d'exécution des Nations Unies. Il est envisagé d'effectuer en 2013 une mission conjointe en Guinée en vue d'étudier comment le Fonds mondial pour la création d'emplois dans les situations précaires pourrait aider à créer des emplois pour les jeunes. Cette mission serait rattachée à l'étude effectuée par le Gouvernement guinéen et l'ONU sur les possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes. Au Libéria, la Banque africaine de développement et la Commission ont décidé de participer à l'élaboration du document de stratégie de pays de la Banque pour la période 2013-2017 et au deuxième examen de la déclaration d'engagements mutuels pour 2013, afin d'assurer la complémentarité de leurs rôles respectifs à l'appui de la consolidation de la paix. La Banque africaine de développement a également déclaré qu'elle souhaitait coopérer avec la Commission et l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée pour renforcer les capacités nationales de gestion des ressources naturelles. La Commission doit également étudier plus avant les domaines qui pourraient bénéficier de la complémentarité de financement entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Facilité en faveur des États fragiles de la Banque, en mettant à profit les enseignements tirés des investissements faits initialement par le Fonds dans les pays visés afin de développer ou de reproduire des projets existants. Dans le cadre des priorités nationales convenues, les investissements de la Banque africaine de développement pourraient, dans la mesure du possible, être conçus de manière à tirer parti des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ou à les soutenir, afin d'en assurer la complémentarité et la durabilité, domaine dans lequel la Commission pourrait apporter son appui.

21. La collaboration de la Commission avec les fondations, les organisations philanthropiques et le secteur privé s'est faite jusqu'à présent de manière ponctuelle et n'a de ce fait pas donné beaucoup de résultats. La Commission est consciente qu'elle doit solliciter le concours d'autres intervenants en tant que partenaires potentiels, dont les investissements pourraient être orientés de manière à contribuer à la réalisation d'objectifs plus larges en matière de consolidation de la paix dans les pays concernés. Durant la période considérée, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a amorcé la réflexion en étudiant les caractéristiques et l'avantage comparatif des organisations philanthropiques et non gouvernementales et des entreprises privées qui soutiennent les activités de consolidation de la paix et la réalisation des objectifs en la matière. L'une des fonctions de la Commission demeure de plaider en faveur des pays dont elle s'occupe, mais la manière dont elle sollicite les différents acteurs varie suivant qu'il s'agit de fondations ou d'entreprises privées. Elle devrait également être en mesure de déterminer les domaines dans lesquels elle peut aider concrètement à l'établissement de partenariats entre les pays dont elle s'occupe et d'autres intervenants. Le Groupe de travail a conclu que la Commission pourrait commencer par recenser quelques fondations et entreprises privées influentes dans les domaines prioritaires communs aux pays dont elle s'occupe et intervenir au plus haut niveau de la prise de décisions. Il importe que les membres mènent une action collective de communication stratégique et de sensibilisation pour attirer l'attention de ces autres intervenants.

C. Accompagnement politique

22. Il apparaît de plus en plus nettement que la Commission, créée pour accorder une attention durable et fournir un accompagnement politique aux pays inscrits à son ordre du jour, est bien placée pour le faire, au-delà de ce que d'autres acteurs sont susceptibles d'apporter en la matière. L'examen de 2010 a montré que les pays inscrits à l'ordre du jour ont vu à des degrés variables, du fait de leurs liens avec la Commission, l'attention internationale s'accroître à leur égard, ce qui est particulièrement important pour les pays dont on peut dire à juste titre qu'ils ne reçoivent pas de la communauté internationale toute l'attention requise. Le fait qu'elle soit un organe intergouvernemental à caractère représentatif confère une certaine légitimité à l'aide politique que la Commission fournit dans les pays. Toutefois, l'accompagnement politique se fonde sur la capacité que la Commission a d'engager un dialogue constructif sur les priorités relatives à la consolidation de la paix, fixées d'un commun accord avec ses interlocuteurs dans le pays concerné. Il est donc intégré aux diverses fonctions qui incombent à la Commission, de la mobilisation des ressources à la communication et de la mise en place de partenariats au renforcement de la cohérence. Pourtant, la Commission a généralement appréhendé le rôle majeur qu'elle joue dans ce domaine en contrepoint de celui que joue en parallèle le plus haut représentant de l'ONU dans les pays où a été déployée une mission de maintien de la paix ou une mission politique spéciale. Les différences entre ces deux rôles symétriques, en termes de nature et de domaines de compétence, ainsi que les domaines potentiels où synergie et complémentarité peuvent s'exercer, nécessitent d'être mieux définis.

23. Au Libéria, par exemple, la fonction d'accompagnement politique de la Commission s'exerce à l'appui du plan qui vise à faire assumer au Gouvernement les principales responsabilités dont la MINUL est actuellement chargée, d'ici au retrait de la mission. Outre qu'elle appuie les pôles régionaux de sécurité et de justice, la Commission s'implique dans le domaine prioritaire de la réconciliation nationale et dans les aspects connexes que sont la décentralisation, la réforme électorale et constitutionnelle et le rôle des femmes comme vecteurs du changement dans la société libérienne. Elle réfléchit actuellement au soutien qu'elle pourrait apporter au Gouvernement libérien dans ce domaine, par exemple en favorisant la tenue de consultations sans exclusive auxquelles participeraient les principales institutions nationales et les diverses régions du pays. Il sera essentiel de nouer des partenariats avec la MINUL et d'autres acteurs opérationnels afin que les messages et les programmes clefs soient bien coordonnés et bien ciblés. En Guinée, la Commission a aidé la commission intérimaire mise en place par le Président Condé à élaborer des recommandations aux fins de la réconciliation nationale et à mobiliser les connaissances et les ressources financières requises, confirmant qu'il importe d'accompagner ce processus politique majeur d'un bout à l'autre.

24. À l'appui du processus électoral en Sierra Leone, la Commission a saisi des occasions, lors de ses visites sur le terrain et de réunions tenues à New York, de communiquer aux parties prenantes nationales les attentes de la communauté internationale quant à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques. Elle a en particulier exhorté les partis politiques à entretenir un dialogue ouvert, notamment avec les institutions indépendantes chargées de préparer les élections, en vue de trouver un terrain d'entente avant les élections. Elle a aussi fait fond sur son pouvoir de rassemblement en cherchant à appuyer ces messages clefs et à encourager le

financement par le Fonds pour la consolidation de la paix de projets mis en œuvre par le BINUCSIL afin de renforcer les capacités des acteurs non étatiques d'entreprendre des activités d'éducation civique et électorale et de participer à des initiatives de prévention des conflits. Ce processus a atteint son point d'orgue lors de la signature en mai, par tous les acteurs intéressés, d'une déclaration dans laquelle sont consignés des principes clairs régissant la compétition politique que les partis, les médias et autres sont encouragés à respecter dans leur intégralité.

25. Alors que l'accompagnement politique du processus électoral en Sierra Leone par la Commission a bénéficié d'un fort degré de convergence des principaux partenaires internationaux du pays, la divergence de vues au sein de la communauté internationale après le coup d'État survenu en avril en Guinée-Bissau et les troubles électoraux qui ont suivi ont considérablement compliqué la tâche de la Commission en la matière. La situation en Guinée-Bissau a également soulevé les questions de savoir comment la Commission juge qu'il est opportun d'inscrire un pays à son ordre du jour et dans quelles circonstances un pays doit être maintenu à cet ordre du jour lorsqu'un changement de gouvernement inconstitutionnel perturbe la consolidation de la paix.

26. L'accompagnement politique pourrait s'exercer aussi longtemps que les grandes priorités relatives à la consolidation de la paix continuent d'être au centre de l'attention dans le pays concerné. Au Burundi, l'examen annuel de l'instrument de coopération a recommandé de continuer à proposer aux parties prenantes intéressées à Bujumbura une tribune d'échanges au niveau des ministères et des ambassades sur les questions relatives à la consolidation de la paix. À l'opposé, le cas de la République centrafricaine pose la question de la pertinence d'un engagement lorsqu'un gouvernement a du mal à trouver un successeur au président démissionnaire de la formation et à remplacer le point de contact national sortant. L'interruption du dialogue entre la Commission et un pays inscrit à son ordre du jour, en particulier lorsqu'elle est prolongée, empêche la Commission de remplir son rôle consultatif et de suivre les progrès et les revers jalonnant la consolidation de la paix.

27. Au Burundi, l'appui apporté à la planification de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour la réduction de la pauvreté est un autre aspect de l'accompagnement politique qu'exerce la Commission dans le cadre de son engagement dans ce pays. En outre, le soutien dont le pays a bénéficié en matière de réintégration socioéconomique des ex-combattants et d'autres groupes touchés par le conflit, de questions foncières, de collecte de l'impôt et de lutte contre la corruption illustre également la dimension socioéconomique des questions relatives à la consolidation de la paix. Pour certaines d'entre elles, l'appui fourni par la Commission a consisté à sensibiliser les partenaires, à susciter la mise en place de politiques nationales et à faire mieux connaître les pratiques de référence et les réalisations exemplaires en matière de collecte de l'impôt et de réduction de la corruption.

D. Renforcement de la cohérence

28. L'examen de 2010 a montré que la communauté internationale continuait d'avoir du mal à atteindre le degré de cohérence requis sur le terrain et que la Commission devait peser de tout son poids politique pour que les divers acteurs

s'associent aux stratégies et aux priorités de consolidation de la paix fixées par les pays. Lors des divers forums et débats qui ont suivi l'examen, les États Membres se sont accordés à dire que renforcer la cohérence et améliorer la coordination des acteurs sont des fonctions essentielles attendues de la Commission, en particulier dans les pays sortant d'un conflit, dont les capacités nationales de coordination sont souvent réduites au minimum, inefficaces ou inexistantes. Ainsi, le Gouvernement guinéen attend de la Commission qu'elle remédie au manque de coordination, à la fois entre les donateurs et dans les organes de l'État, soulignant que les priorités des deux parties ne sont pas encore alignées sur celles fixées dans la déclaration d'engagements réciproques. La Commission doit toutefois, au préalable, déterminer et mettre en place les mécanismes qui lui permettront d'assumer au mieux cette fonction et qui seront adaptés à ses caractéristiques d'organe consultatif, non opérationnel et ayant ses bureaux à New York. Il va de soi que l'aptitude de la Commission à s'acquitter de cette tâche dépend des efforts individuels et collectifs de ses membres et de la bonne volonté de ses partenaires, dont le système des Nations Unies, qui devront coordonner leurs activités. L'expérience acquise qu'elle a à ce jour a révélé que, dans certaines situations, ses principaux partenaires à New York et sur le terrain ont, ce qui se conçoit sans peine, des points de vue différents sur la manière de traiter les priorités et besoins nationaux. Sans perdre de vue cette difficulté majeure, la déclaration adoptée lors de la tenue de la réunion de haut niveau en septembre a réaffirmé la volonté des membres de s'employer à répondre de manière durable, coordonnée et cohérente aux besoins en matière de consolidation de la paix, par le biais de mécanismes multilatéraux, régionaux et bilatéraux qui cadrent avec les stratégies et priorités définies à l'échelle nationale dans ce domaine.

29. Durant la période considérée, la Commission a mis opportunément l'accent sur l'amélioration de la coordination avec les hauts représentants de l'ONU présents dans les pays inscrits à l'ordre du jour, répondant ainsi à une recommandation clef formulée dans l'examen de 2010. Dans cette optique, le Groupe des Présidents et plusieurs représentants spéciaux et représentants exécutifs du Secrétaire général présents dans les pays inscrits à l'ordre du jour ont tenu un débat préparatoire à New York en mai. Ils ont constaté qu'il fallait que les deux parties s'entendent sur les atouts, le rôle et les responsabilités de chacune et sur les domaines où leur coopération pourrait être bénéfique. Il faut pour cela que la Commission exerce un suivi rigoureux dans les mois à venir, notamment dans le cadre d'une collaboration dynamique avec le Conseil de sécurité et les plus hauts responsables de l'ONU.

30. La mise en concordance des instruments de coopération de la Commission avec les activités de l'ONU sur le terrain s'est révélée utile pour s'attaquer de manière cohérente aux priorités fixées. Ainsi, au Libéria, la contribution de la MINUL à l'élaboration et à la révision de la déclaration d'engagements réciproques a permis d'améliorer sensiblement la prise en main des activités de la Commission par le pays. En Sierra Leone, la Commission a aidé le Représentant exécutif du Secrétaire général et contribué à préparer le terrain pour qu'il collabore avec le Gouvernement national et le système des Nations Unies dans le cadre d'un programme pluriannuel simplifié et intégré, conforme à la stratégie nationale de consolidation de la paix et de développement. On attend de la Commission qu'elle pèse de tout son poids politique afin de pérenniser les acquis obtenus en termes d'intégration et de cohérence dans le système des Nations Unies.

31. Un autre moyen dont dispose la Commission pour renforcer la cohérence consiste à mettre à profit ses activités visant à nouer des partenariats avec les institutions financières internationales et la Banque africaine de développement. L'engagement de ces partenaires épouse au plus près les priorités et stratégies nationales, dans un domaine où de telles alliances peuvent représenter une véritable valeur ajoutée pour les pays inscrits à l'ordre du jour. Au Burundi, l'élaboration en 2012 de la deuxième stratégie pour la réduction de la pauvreté et les préparatifs de la conférence des partenaires du Burundi à Genève en octobre ont donné à la Commission la possibilité d'inciter à la coordination et à la cohérence dans la communication. Le communiqué de presse commun qui a fait suite à la conférence, publié à New York le 16 novembre par les principaux partenaires, à savoir la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement, illustre les efforts déployés par la Commission pour favoriser la cohérence des programmes de coopération de chacun de ces partenaires avec le pays.

32. L'appui fourni par la Commission en vue d'améliorer la cohérence à l'échelle nationale a également tiré parti d'une meilleure synergie entre ses instruments de coopération et les activités menées dans les pays par le Fonds pour la consolidation de la paix. Au Libéria, le Comité directeur mixte à Monrovia, chargé traditionnellement d'examiner les activités financées par le Fonds, est considéré comme le pendant de la Commission dans le pays, c'est-à-dire qu'il encourage les principaux partenaires à mettre l'accent sur les priorités relatives à la consolidation de la paix tout en faisant une place à la contribution du Fonds dans les activités de financement de la consolidation de la paix en général. Le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix en Guinée a coordonné la contribution du Gouvernement guinéen et de l'équipe de pays des Nations Unies au premier examen de la déclaration d'engagements réciproques, rapprochant ainsi les travaux de la Commission de consolidation de la paix et ceux du Fonds pour la consolidation de la paix dans le pays. La Commission devrait envisager de faire fond sur les succès de telles initiatives et leur donner encore plus de poids, de façon à mettre en place des mécanismes transparents à même de renforcer la cohérence et la prise en main des activités par le pays.

E. Méthodes de travail

33. L'examen de 2010 a rappelé l'esprit des résolutions ayant établi la Commission de consolidation de la paix, qui la voulaient différente des autres organes du système des Nations Unies, à savoir plus souple et novatrice dans ses méthodes de travail, notamment pour qu'une large gamme d'acteurs puissent apporter leur contribution. Par ailleurs, l'examen a souligné que la Commission de consolidation de la paix devait adopter une approche globale concernant les questions de fond nécessitant une analyse collective. En outre, s'agissant du besoin de renforcer les effets de l'action de la Commission sur le terrain, l'examen a également mis l'accent sur le fait qu'il fallait que la Commission établisse des mécanismes pratiques afin d'enrichir et de valider les travaux des formations pays à New York. Pendant la période considérée, de nouvelles mesures ont été prises pour mettre en œuvre ces recommandations.

34. Le Comité d'organisation a réorganisé ses activités pour que la mise en œuvre de la feuille de route pour 2012 s'inscrive dans l'approche globale de la Commission de consolidation de la paix. Les réunions au niveau opérationnel ont repris pour que les États Membres participent davantage et que les questions puissent être examinées de façon détaillée et approfondie avant que le Comité ne se réunisse. Ce dernier s'est montré résolu à rester responsable à la fois des mandats principaux et des méthodes de travail de la Commission. À cet égard, le Comité a commencé à examiner la première série de méthodes de travail concernant les moyens dont dispose la Commission pour agir dans les pays dont elle s'occupe et les modalités de travail des formations pays et de leurs présidents au niveau des pays. Cela permettra de mieux cerner des domaines importants dans lesquels la Commission a acquis de l'expérience dont elle a tiré les enseignements. En outre, susciter durablement l'intérêt des hauts fonctionnaires dans les capitales et faire en sorte qu'ils coopèrent avec la Commission est un défi majeur que le Comité a relevé à plusieurs occasions. Fort du succès remporté par la réunion de haut niveau tenue en septembre, le Comité examine une proposition visant à convoquer une session annuelle durant laquelle de hauts responsables présents dans les capitales pourraient participer à la définition des politiques et des priorités de la Commission.

35. Dans les formations pays qui ont créé un groupe directeur informel ou qui ont conduit leurs travaux essentiellement au niveau opérationnel, il est à noter une réduction de la fréquence des réunions au Siège et un approfondissement des débats sur les questions essentielles propres à chaque pays. Les groupes directeurs informels et les débats au niveau opérationnel contribuent à accroître la participation des États membres et à examiner les questions en profondeur et en détail, en amont des réunions plénières des formations et des réunions des hauts responsables.

36. La majorité des travaux de la formation Libéria ont été menés par un groupe directeur informel dont les membres étaient disposés et préparés à assumer des tâches et des responsabilités précises. Les réunions du groupe ont été d'autant plus fructueuses que les acteurs présents sur le terrain lui ont communiqué régulièrement des informations et que ses membres ont pu échanger des vues et participer à l'analyse des sujets examinés. Le coût des opérations de la formation Burundi ont été réduits au minimum : la formation n'a tenu qu'une réunion formelle et la plupart des travaux ont été menés à bien par l'intermédiaire d'un groupe directeur informel qui a assuré efficacement le suivi de certaines questions, en maintenant la collaboration de ses membres avec l'ambassade et en intensifiant les échanges sur les questions délicates avec le Gouvernement burundais. La formation Sierra Leone a suivi une démarche similaire et n'a tenu de réunions au niveau des hauts responsables que pour prendre des décisions officielles ou pour examiner des questions particulièrement importantes. Les travaux de la formation ont été conduits dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Président (Canada) et le Représentant permanent de la Sierra Leone. Le Président a également entretenu des relations bilatérales avec un certain nombre d'États Membres à propos de questions qu'il maîtrisait particulièrement bien. Pour le reste, la majorité des travaux de la formation ont été exécutés au niveau opérationnel, ce qui a été l'occasion d'échanges plus fréquents avec les représentants de l'ONU à Freetown, notamment par le biais de visioconférences et de rencontres régulières lors de visites à New York.

37. L'ancien Président de la formation République centrafricaine convoquait des réunions hebdomadaires avec un petit nombre d'acteurs clefs du système des Nations Unies dans les trois domaines prioritaires de la consolidation de la paix dans le pays. Si ces réunions ont été suspendues par suite de la démission du Président, les réunions informelles ont permis de maintenir l'attention portée par le système des Nations Unies à la République centrafricaine, en dehors des réunions plus rares de la Commission. Le caractère informel de ce mécanisme plus simple, qui complète les réunions plénières de la formation, a permis la tenue de débats plus ciblés, qui ont abouti à des avancées plus spécifiques et concrètes.

38. La formation Guinée-Bissau a également innové en sollicitant le concours d'un groupe d'experts indépendants qui s'est réuni préalablement à une de ses réunions, afin de se pencher sur la situation dans le pays.

39. Le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a accordé moins d'importance aux réunions et aux débats tenus au Siège et a donné la priorité à un processus préparatoire bien conçu et reposant sur des recherches soigneuses, avec l'appui des acteurs présents sur le terrain. Dans cette optique, il a intensifié les échanges avec les professionnels, ainsi qu'avec les entités opérationnelles du système des Nations Unies, en vue de tirer parti de la réflexion existante et future sur les sujets examinés. Grâce à cette approche, le Groupe a progressivement renforcé l'intérêt qu'il représente pour les travaux menés par la Commission au niveau des pays. Il examine également les moyens de faire le lien entre ses travaux et les activités menées sur le terrain, par exemple en organisant un atelier thématique conjoint avec le président de la formation pays concernée, en marge de visites sur le terrain effectuées par le président ou la formation.

40. À l'avenir, la Commission tirera parti d'une collaboration plus étroite et active des représentants des pays dont elle s'occupe. Si certains d'entre eux sont déjà d'actifs collaborateurs et ont contribué aux débats des formations pays, ils ne participent pas toujours à l'examen des grandes orientations. Il faut que la Commission définisse comment les pays dont elle s'occupe peuvent davantage contribuer aux débats sur les mandats, les partenariats et les méthodes de travail.

F. Questions thématiques relatives à la consolidation de la paix

Revitalisation économique : création d'emplois

41. L'emploi des jeunes apparaît comme une priorité récurrente de la consolidation de la paix dans les pays dont s'occupe la Commission. La communauté internationale a récemment porté une attention accrue à la question de la création d'emplois et a pris conscience du fait qu'il fallait que les acteurs nationaux et internationaux déploient des efforts plus cohérents dans ce domaine. À cet égard, la Commission doit trouver le créneau dans lequel elle pourra appuyer ces efforts, soit en encourageant les programmes ciblés pour l'emploi à court terme, soit en favorisant l'action visant à stimuler la croissance du secteur privé et l'investissement.

42. Dans les pays inscrits à l'ordre du jour où une stratégie d'emploi des jeunes a été mise en place, on attend de la Commission qu'elle mobilise davantage l'appui de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre de cette stratégie en plaidant la cause auprès des principaux partenaires institutionnels et des

investisseurs privés. Ainsi, en Guinée, la Commission a exhorté ses membres à appuyer un projet dirigé par la Banque mondiale en partenariat avec le Gouvernement, qui vise à créer 24 000 emplois temporaires. En partenariat avec d'autres acteurs internationaux intéressés (dont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne), l'Organisation des Nations Unies mène une étude préliminaire financée par le Fonds pour la consolidation de la paix.

43. La Commission peut aussi prêter son concours au tout nouveau Mécanisme mondial pour la création d'emplois dans les États fragiles¹, qui vise à améliorer la coordination et la direction stratégique des activités de création d'emplois au niveau des pays entre les acteurs locaux et leurs partenaires internationaux. Des mesures ont été prises afin que la conduite des travaux de ce mécanisme soit étendue aux pays inscrits à l'ordre du jour.

Réconciliation nationale

44. Il apparaît de plus en plus clairement que la réconciliation nationale est la clef de voûte de tout processus durable de consolidation de la paix. Le Libéria et la Guinée y voient une des grandes priorités de la consolidation de la paix et ont sollicité le soutien de la Commission dans cette perspective.

45. Au Libéria, par exemple, la Commission a aidé le Gouvernement à concevoir, en consultation avec la société civile, une « feuille de route stratégique pour la guérison nationale, la consolidation de la paix et la réconciliation », qui sert maintenant de principal cadre de référence pour toutes les questions relatives à la réconciliation. Cette feuille de route fait actuellement l'objet d'une procédure ouverte de validation, que la Commission suit de près. En Guinée, la Commission a adopté une stratégie combinant les mesures à court terme et celles à plus long terme. À court terme, elle a milité en faveur d'un consensus sur les questions liées à l'organisation d'élections parlementaires et d'une riposte coordonnée aux actes de violence commis le 28 septembre 2009. À plus long terme, elle a préconisé que le système des Nations Unies et la communauté internationale appuient les consultations nationales qui doivent définir les termes et les modalités de la réconciliation nationale. Le Fonds pour la consolidation de la paix met actuellement au point un projet de financement de ces consultations.

Phase de transition des missions des Nations Unies dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission

46. La question de la transition des missions des Nations Unies est étroitement liée au travail de la Commission. Au paragraphe 16 des résolutions fondatrices de la Commission (la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité), l'Assemblée et le Conseil ont souligné que dans les situations d'après conflit inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et dont celui-ci est activement saisi, en particulier lorsqu'une mission de maintien de la paix des Nations Unies est en cours ou en phase de démarrage, le Conseil étant investi par la Charte de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la

¹ Initiative du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de l'Organisation internationale du Travail, de la Commission économique pour l'Afrique, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

sécurité internationales, la Commission aura pour vocation première de donner des avis au Conseil lorsque celui-ci lui en fera la demande. Le retrait des missions mandatées par le Conseil de sécurité dans trois pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission – le Burundi, le Libéria et la Sierra Leone – étant envisagé, cette question restera au cœur des préoccupations de la Commission.

47. Les décisions et le calendrier afférents à la transition des missions dépendent en grande mesure de la situation qui prévaut dans le pays hôte et des vues du Gouvernement. C'est pourquoi chaque transition est unique et propre au contexte particulier dans lequel elle intervient. D'après les principes, sans cesse revue qui régissent la transition des missions des Nations Unies et d'après les enseignements tirés de cette expérience, ainsi que de la première analyse à laquelle la Commission a procédé par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, il apparaît que cinq principes fondamentaux peuvent être appliqués à l'ensemble des opérations de transition des missions des Nations Unies :

a) La planification de la transition doit commencer tôt et faire intervenir les acteurs nationaux et internationaux; elle soit s'aligner sur les plans nationaux et pouvoir être aménagée pendant toute la période de transition;

b) Il est essentiel que les organismes des Nations Unies travaillent de façon intégrée sur le terrain afin d'aider à renforcer les capacités nationales en matière de consolidation de la paix et de préparer la reconfiguration de la présence des Nations Unies, pour aider les acteurs nationaux à atteindre leurs objectifs à long terme en matière de consolidation de la paix;

c) Le succès de la transition repose pour beaucoup sur l'implication des pays hôtes; les dirigeants nationaux doivent en permanence être associés à la prise de décisions et se faire l'écho des besoins de la société;

d) Il est vital de renforcer les capacités nationales pour garantir le succès de la mission et s'assurer que les activités de consolidation de la paix sont bien transférées aux acteurs nationaux;

e) La communication est cruciale pour prendre en compte les attentes et les craintes des parties prenantes nationales, du personnel des Nations Unies et des États Membres.

48. En outre, pour que la consolidation de la paix se poursuive pendant toute la durée d'une mission des Nations Unies et au-delà, il faut que les acteurs nationaux et internationaux s'engagent ensemble sur les plans politique et financier et ce, dans la durée. Une des tâches essentielles devant être menée conjointement par le système des Nations Unies, le système multilatéral au sens large et les États Membres est de veiller à ce que les priorités nationales en matière de consolidation de la paix bénéficient d'un soutien continu. La Commission peut jouer un rôle crucial à cet égard, son mandat lui confiant la responsabilité de veiller à ce que la communauté internationale ne perde pas de vue les objectifs de consolidation de la paix à long terme dans les situations d'après conflit.

49. Pendant la période considérée, la Commission a suivi de près la mise en place du premier pôle pour la sécurité et la justice au Libéria, dont la création vise à décentraliser les fonctions de sécurité et de justice nécessaires à une transition sans heurts dans le cadre du transfert de responsabilités de la MINUL aux autorités libériennes. Au Burundi, la Commission a recommandé que les priorités en matière

de consolidation de la paix soient inscrites dans la stratégie pour la réduction de la pauvreté de deuxième génération, une mesure essentielle au moment où le pays envisage de substituer au Bureau des Nations Unies au Burundi la présence d'un coordonnateur résident des Nations Unies. En Sierra Leone, la Commission a aidé au bon déroulement des élections nationales du 17 novembre, qui ont été vues comme un tournant dans la transition. Le Groupe de travail s'est penché sur la question de la valeur ajoutée que la Commission apporte en s'acquittant de son rôle de conseil auprès du Conseil de sécurité et en a conclu qu'elle consistait à :

a) Promouvoir une meilleure compréhension des objectifs de consolidation de la paix à court et long terme sur le terrain, et par là, garantir la pérennité de l'action du système des Nations Unies et des autres partenaires après le retrait des missions;

b) Transmettre les vues et les perspectives de tous les acteurs concernés (nationaux, internationaux et système des Nations Unies) afin que le Conseil de sécurité en tienne compte dans les décisions qu'il prend sur la transition et que celles-ci soient prises en bonne connaissance des réalités nationales;

c) Informer le Conseil de sécurité de l'état de préparation du pays concerné pour déterminer s'il peut assumer les principales fonctions de la mission, avec l'aide de partenaires de développement du système des Nations Unies ou d'ailleurs;

d) Aider l'équipe de pays des Nations Unies à se préparer à faire face aux nouvelles difficultés qui suivent la fin de la mission, en procédant très tôt à une analyse du manque de moyens du pays hôte qui pourrait aider le Conseil de sécurité à mettre au point la transition et appeler dès le début l'attention sur ces insuffisances;

e) Aider à nouer des partenariats, qui à leur tour pourraient contribuer à faire face à d'éventuelles pénuries de financement après la réduction des effectifs et le retrait des missions des Nations Unies.

50. À l'avenir, la Commission devra collaborer davantage avec les partenaires de développement afin de conseiller le Conseil de sécurité lors de ses délibérations sur les activités de transition en se plaçant dans une perspective à long terme qui tienne compte des risques qui pèsent de longue date sur la consolidation de la paix.

III. Conclusions et programme de travail pour l'avenir

Rôle de la composition de la Commission de consolidation de la paix

51. La composition unique de la Commission devrait lui permettre de jouer le rôle de principale tribune d'échange sur la consolidation de la paix et de coordonner les interventions et de dispenser des conseils dans le système des Nations Unies et ailleurs. Pour remplir cette tâche, la Commission se heurte à d'importants obstacles : l'absence de pouvoir de décision à l'échelle du système et le manque de ressources propres. Il est donc urgent de raviver le sens de la responsabilité collective et de l'engagement de chacun de ses membres, y compris des pays inscrits à son ordre du jour.

Mesures

a) Les principes et objectifs consacrés dans la déclaration issue de la réunion de haut niveau intitulée « La consolidation de la paix : moyens d'instaurer une paix et une sécurité durables » devraient servir de référence pour que les membres de la Commission expriment leur position sur les politiques liées à la consolidation de la paix dans les instances concernées, dans le système des Nations Unies ou ailleurs, selon qu'il conviendra;

b) Il faut encourager les États Membres à entreprendre volontairement telle ou telle tâche que le Comité d'organisation ou les formations pays de la Commission auront définie, dans le cadre des travaux de la Commission, qu'elle concerne un pays en particulier ou la politique en général.

Échanges avec les principaux organes du système des Nations Unies

52. Bien que sa capacité de renforcer son efficacité dépende d'abord du niveau d'engagement de ses membres, la Commission doit continuer à prouver qu'elle a trouvé sa place et pour ce faire, démontrer que son travail apporte une vraie valeur ajoutée à l'action du système des Nations Unies. Il serait utile également que le Conseil de sécurité fournisse des directives plus précises concernant la nature des conseils qu'il souhaite obtenir d'elle.

Mesures

a) Le Comité d'organisation doit, notamment par l'intermédiaire de ses sept membres nommés par le Conseil de sécurité, envisager de donner suite aux idées présentées lors du débat du Conseil et du dialogue informel des 12 et 13 juillet, et lors de la réunion du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience du 21 novembre;

b) Le Comité d'organisation doit, notamment par l'intermédiaire de ses sept membres nommés par le Conseil économique et social, évaluer l'utilité des débats thématiques organisés conjointement sur le thème de l'action menée par la Commission dans les pays inscrits à son ordre du jour;

c) Le Comité d'organisation doit, notamment par l'intermédiaire de ses sept membres nommés par l'Assemblée générale, faire des recommandations sur les domaines dans lesquels la Commission peut travailler de façon concrète avec l'Assemblée.

Mobilisation des ressources, partenariats et communication : méthode pratique

53. La Commission ne dispose pas de ressources financières propres et il est attendu d'elle qu'elle encourage les donateurs potentiels à fournir une aide financière et des contributions en nature aux pays inscrits à son ordre du jour. Étant donné l'actuelle situation financière internationale, elle a eu le plus grand mal à s'acquitter de cette tâche. La réflexion entamée pendant la période considérée sur les méthodes pratiques à appliquer au travail de mobilisation des ressources et de

conclusion de partenariats avec les institutions financières internationales et d'autres acteurs qu'effectue la Commission doit se poursuivre et être menée à titre pilote au niveau des pays. Il faut en particulier aider les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission à élaborer des dispositifs nationaux capables d'attirer un soutien financier et technique durable.

Mesures

a) Faire participer les fondations, les organisations caritatives et le secteur privé. Il faut inviter les membres de la Commission intéressés et désireux de le faire à proposer des moyens de se servir des réseaux nationaux pour entrer en contact avec les fondations et les investisseurs privés. La Commission doit également envisager de tirer parti de l'expertise dans ce domaine que possèdent divers organismes du système des Nations Unies;

b) Approfondir les premiers résultats du recensement des flux de ressources et des acteurs intervenant en Guinée, afin de faciliter à terme l'élaboration par le Gouvernement guinéen de ses propres dispositifs nationaux de gestion et de coordination de l'aide. Envisager la possibilité de faire de même dans d'autres pays inscrits à l'ordre du jour;

c) Assurer avec la Banque africaine de développement le suivi des initiatives menées conjointement avec elle, l'objectif étant d'aligner l'action menée par les deux entités sur les priorités définies en matière de consolidation de la paix au niveau national en République centrafricaine, en Guinée, au Libéria et au Burundi, ainsi que de collaborer à des questions précises liées à la consolidation de la paix qui sont prioritaires pour ces pays;

d) Étudier avec la Banque mondiale les possibilités de mieux coordonner leurs interventions respectives sur le terrain et d'améliorer leur collaboration. En s'appuyant sur l'expérience acquise dans tel ou tel pays, recenser des exemples précis de collaboration pouvant être étendus et appliqués à plus grande échelle;

e) Faire le bilan de l'expérience acquise lors des dernières campagnes de mobilisation des ressources auxquelles la Commission a participé et actualiser le document de synthèse élaboré en 2012 par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en y consignnant les enseignements tirés et les pratiques jugées optimales.

Promouvoir la cohérence

54. L'alignement des schémas de coopération de la Commission sur les activités des organismes des Nations Unies et des autres partenaires sur le terrain s'est avéré un moyen très efficace de rendre cohérente l'action menée pour répondre aux priorités établies. En outre, les mécanismes de coordination déjà en place qui réunissent le Gouvernement et ses partenaires sur le terrain sont autant de points d'entrée potentiels par lesquels la Commission peut contribuer à veiller à la cohérence et à la coordination de l'allocation des ressources et des interventions des différents acteurs.

Mesures

a) Profiter des examens périodiques des schémas de coopération pour faire le bilan et rendre compte des progrès accomplis, ou restant à accomplir, en matière d'alignement de l'aide internationale sur les priorités nationales au niveau des pays;

b) Donner suite aux premiers résultats du dialogue engagé avec les représentants spéciaux et les représentants exécutifs du Secrétaire général dans les pays inscrits à l'ordre du jour afin de mieux préciser la répartition des rôles et les responsabilités de chacun dans l'appui à la consolidation de la paix;

c) Évaluer l'utilité des tentatives préliminaires de coordination faites au niveau du Siège (par exemple les Équipes spéciales intégrées, le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix) et étudier avec les principaux organismes opérationnels des Nations Unies les moyens de faciliter l'échange d'informations et le dialogue sur un pays donné.

Méthodes de travail

55. L'amélioration continue et l'évolution des méthodes de travail de la Commission permettront à cette dernière de gagner en efficacité et en crédibilité. Il faut s'appuyer sur les progrès accomplis pendant la période considérée, qui ont permis de renforcer le rôle du Comité d'organisation et du groupe des présidents et de garantir la cohésion des travaux de la Commission dans son ensemble. Il faut également continuer de s'employer à apporter d'autres améliorations dans des domaines précis.

Mesures

a) Envisager l'élaboration d'outils pratiques et propres à chaque pays pour évaluer les retombées et mesurer les résultats lors des examens périodiques des schémas de coopération, notamment en étudiant dans quelle mesure les engagements mutuels sont honorés;

b) Passer en revue les possibilités d'instaurer des modalités de coopération adaptées aux nouveaux besoins des pays inscrits à son ordre du jour, ainsi qu'à ceux des pays qui pourraient avoir besoin de conseils à l'avenir;

c) Réfléchir à des mécanismes pratiques destinés à permettre des échanges réguliers entre formations pays, afin de cerner les difficultés communes, de faciliter l'apprentissage mutuel et de stimuler l'intérêt et l'engagement de tous les membres;

d) Envisager de nouveaux moyens de rendre plus souple l'organisation des réunions au Siège, comme par exemple fixer bien en amont un calendrier des rencontres, écourter la durée des réunions et mieux tirer parti des outils électroniques de partage de l'information;

e) Redoubler d'efforts pour recenser les instances permanentes par l'intermédiaire desquelles la Commission peut coordonner ses activités avec celles des acteurs bilatéraux, multilatéraux et régionaux sur le terrain (par exemple, en recourant plus fréquemment aux comités directeurs mixtes);

f) Élaborer une stratégie de communication visant à faire mieux connaître le travail de la Commission, en expliquant ce qu'elle peut offrir et en sensibilisant l'opinion à l'action de consolidation de la paix et aux problèmes qui se posent dans les pays inscrits à son ordre du jour;

g) S'appuyer sur l'examen initial de la première partie du recueil des méthodes de travail afin de mettre au point un ensemble de pratiques et de méthodes permettant d'associer plus facilement et plus efficacement les États Membres aux travaux de la Commission.

Consolidation de la paix : problématiques

56. La Commission continuera à approfondir sa connaissance des grandes problématiques de la consolidation de la paix auxquelles elle peut apporter une valeur ajoutée, que ce soit grâce à son expérience dans tel ou tel pays ou du fait de son rôle de conseil auprès des institutions. Forte des interventions menées dans les pays inscrits à son ordre du jour, elle compte mettre l'accent sur deux domaines toujours prioritaires : a) la relance économique, et surtout la création d'emplois; b) la réconciliation nationale.

Mesures

Relance économique : création d'emplois

a) S'appuyer sur la collaboration engagée avec certains pays pour mettre au point une stratégie concrète d'appui à la création d'emplois (par exemple, par l'intermédiaire de la coopération avec le secteur privé et d'un appui apporté à certains secteurs dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission);

b) Poursuivre sa collaboration avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix afin d'appuyer le fonctionnement du Mécanisme mondial pour la création d'emplois dans les États fragiles, qui soutient la création d'emplois au Burundi, en Guinée et au Libéria;

c) Chercher et arrêter une méthode concrète de promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour soutenir la création d'emplois dans les pays inscrits à son ordre du jour.

Réconciliation nationale

a) Continuer à appuyer la réconciliation nationale dans le cadre de l'application des déclarations d'engagement mutuel passées avec la Guinée et le Libéria;

b) Tirer les enseignements de l'expérience acquise dans le cadre du soutien apporté au processus de réconciliation nationale en Guinée et au Libéria et dégager les principales caractéristiques de l'action de la Commission dans ce domaine.